



Kruger

Division Forêts et Produits forestiers / Forests and Wood Products Division

Scierie Manic

171

DA13

Projet d'aménagement d'un accès à l'île René-Levasseur par Kruger (Scierie Manic) inc.

MRC Manicouagan

6211-05-009

Ragueneau, le 4 octobre 2002

Madame Claudette Journault
Présidente
Commission d'enquête du BAPE
Projet d'accès à l'Île René-Levasseur par Kruger – Scierie Manic

Objet : Période critique pour la traversée du réservoir Manicouagan

Madame la Présidente,

Suite à la demande de la commission d'obtenir des statistiques sur le nombre de jours présentant des conditions climatiques qui forceraient l'arrêt des opérations de la barge, voici les éléments de réponse :

1. Il n'est pas possible de déterminer le nombre de jours très venteux pour le réservoir Manicouagan en raison des données de vents insuffisantes.
2. L'analyse des données disponibles démontre toutefois que les vents forts enregistrés provenaient surtout du nord-ouest et que la vitesse maximale atteignait 65 km/h. Selon ces données, la hauteur théorique des vagues atteindrait près d'un mètre en quelques heures.
3. Les données météorologiques les plus complètes et les plus fiables proviennent de la station de l'aéroport de Baie-Comeau mais ne peuvent pas être considérées représentatives des conditions prévalant sur le réservoir Manicouagan. Par contre, on constate qu'à Baie-Comeau, les vents les plus forts surviennent en hiver.

Kruger ne tient absolument pas à mettre en danger la sécurité de son personnel. La responsabilité des opérations de navigation incombera à l'entrepreneur maritime de la barge. Ce dernier devra être détenteur d'un permis de navigation autorisé par le ministère des Transports et la Garde côtière canadienne. L'entrepreneur maritime devra également posséder une expertise en navigation sur de grands plans d'eau. Il sera responsable d'assurer des opérations sécuritaires de la barge et devra ainsi décider du moment où les conditions météorologiques nécessiteront l'arrêt des opérations.

Espérant avoir répondu avec satisfaction à votre demande, veuillez, Madame la Présidente, accepter mes plus sincères salutations.

Christine Dionne

Christine Dionne
Coordonnatrice des communications
Kruger - Scierie Manic